

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 24 FÉVRIER 2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSEN, M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Amy MAZARI ALLEL par Mme Frédérique CORCORAL
M. Bernard HOKMAYAN par M. Sébastien GIORGIS
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
Mme Kamila BOUHASSANE par M. Julien DE BENITO
M. Thierry VALLEJOS par Mme Annick WALDER
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par M. Arnaud RENOUARD
M. Mouloud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES
Mme Christine LAGRANGE par Mme Annie ROSENBLATT

AR préfecture : 084-218400075-20240224-lmc1X0100017004-DE

Date de télétransmission : 01-03-2024

Date de réception en préfecture : 1 MARS 2024

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2024

18

ATTRACTIVITE : Agriculture - Soutien à la Chambre d'Agriculture pour le salon Med'Agri.

M. ROCCI

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

L'agriculture constitue une composante majeure de l'activité économique de notre territoire. La Ville d'Avignon mène de nombreuses actions en faveur d'une agriculture et d'une alimentation durables, que ce soit en matière de préservation et de valorisation du foncier agricole, ou encore de soutien à l'approvisionnement en circuits courts et bio.

La volonté de préserver les espaces agricoles avignonnais a été fermement réaffirmée dans le nouveau PLU, mais aussi dans la décision de créer une Zone Agricole Protégée sur le secteur des Coteaux d'Avignon.

La Ville s'est par ailleurs engagée aux côtés du Grand Avignon dans le Programme Alimentaire Territorial (PAT), qui comporte notamment un volet d'actions renforcées pour la redynamisation des secteurs agricoles prioritaires.

Lancé en 2019 et doté en mars 2022 d'un plan d'actions qui marque le point de départ de sa mise en œuvre, le PAT vise à maintenir une agriculture forte et durable et à garantir une alimentation saine, équitable et locale à tous les habitants en conciliant une triple dimension économique, environnementale et sociale.

À son échelle, la Ville a décidé de porter une attention toute particulière à l'alimentation, notamment au travers de la restauration municipale : bon nombre d'actions durables et ambitieuses, relatives par exemple à l'approvisionnement local ou à la réduction des déchets alimentaires, sont portées par la cuisine centrale.

Conformément aux orientations du Plan Local pour le Climat voté en 2021, la Ville a souhaité se doter d'un Plan Alimentation Locale touchant toutes les dimensions de l'alimentation (qu'il s'agisse de la santé, de la nutrition, de l'aide alimentaire, de l'éducation, du gaspillage, de l'ancrage territorial, de l'économie circulaire, de la protection de l'environnement et de la biodiversité).

Enfin la Ville souhaite accentuer l'accompagnement qu'elle propose déjà aux acteurs de l'agriculture locale.

En plus d'initiatives déjà prises : organisation de deux marchés de producteurs, déploiement de sites de casiers de vente directe, accompagnement à des collectifs d'agriculteurs soucieux de développer des points de vente directs (exemple : Mas Saint-Joseph), la Ville d'Avignon souhaite apporter son soutien à la Chambre d'Agriculture, notamment pour l'organisation du salon professionnel dédié à l'agriculture méditerranéenne Med'Agri. L'objectif est de permettre à ce salon de se développer, de lui donner une dimension plus importante et par la même de faire rayonner notre ville, et de l'assoir dans le paysage agricole avignonnais.

En effet, Avignon accueillera au Parc des Expositions, du 15 au 17 octobre 2024, la quatrième édition de ce salon qui a lieu tous les deux ans.

Med'Agri est le salon professionnel agricole le plus important du Sud de la France, rayonnant sur l'ensemble de l'arc méditerranéen tant pour le public que pour les exposants. Il est couplé aux « Rendez-vous Tech&Bio » dédiés aux nouveautés en matière de techniques et pratiques biologiques.

En 2022, le salon et le « Rendez-vous Tech&Bio » avaient mobilisé 11 500 visiteurs professionnels, 380 sociétés exposantes et organisé 55 conférences.

Il s'agit d'un salon axé sur l'innovation, la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la ressource en eau, les énergies renouvelables. Les thèmes à l'honneur pour 2024 seront :

- Adaptation au changement climatique et reconversion agricole
- Innovations et solutions
- Intelligence artificielle au service de l'agriculture
- Les défis énergétiques
- Les co-produits

Compte tenu de la place de l'agriculture dans notre ville et de notre volonté de la soutenir et des enjeux partagés (au premier titre desquels le changement climatique), il vous est donc demandé d'approuver le soutien de la Ville d'Avignon à cette quatrième édition du Salon Med'Agri.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville attractive et dynamique

AR préfecture : 084-218400075-20240224-lmc1X0100017004-DE

Date de télétransmission : 01-03-2024

Date de réception en préfecture : 1 MARS 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de soutenir l'organisation du salon Med'Agri 2024 par le versement d'une subvention de 10 000€.
- **IMPUTE** cette subvention sur le chapitre 65, compte 657382.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

ADOPTE



Le Maire
Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance
Mme Nathalie GAILLARDET

PARVENU A LA PREFECTURE LE 1 MARS 2024
ACTE PUBLIE LE 12 MARS 2024